

PAX PALESTINA

Le plan en trois étapes de l'OLP*

Shmuel Trigano

Pour qui suit les informations du

Moyen Orient, et notamment les arcanes de la politique palestinienne, le scénario concocté par l'Autorité Palestinienne pour l'avenir commence à prendre forme. Le monde arabe pratique le double langage comme un art, si ce n'est une théologie. Néanmoins, Freud nous a appris que tout discours laisse transparaître la nudité qui s'y cache. Il suffit donc d'écouter et d'entendre ce qui se dit, parfois d'ailleurs ouvertement. L'affirmation maintes fois répétée que les Palestiniens ne reconnaîtront jamais un Etat juif en Israël fait partie de ces signaux très clairs qui revient à dénier toute légitimité d'un Etat pour la nation juive. Mais on va voir ce que cela couvre.

C'est un plan en 3 étapes.

1) La déclaration d'un Etat palestinien vise à chasser Israël de Judée-Samarie et de Jérusalem « Est » en le renvoyant aux frontières de 1948, là où l'agression des armées arabes avait été repoussée : des lignes d'armistice qui jamais ne furent reconnues par les Arabes, là où la guerre pourrait reprendre, des frontières indéfendables.

On peut faire confiance aux Palestiniens, s'ils obtiennent une reconnaissance internationale, pour savoir comment instrumentaliser leur population civile et des pays aussi vertueux que la France et l'Union Européenne, pour pousser Israël dans ses retranchements.

2) Une fois ces territoires obtenus, en rompant donc les Accords d'Oslo, la deuxième étape sera à l'ordre du jour. Car si l'Autorité Palestinienne ne veut pas reconnaître un Etat *juif*, c'est parce qu'elle prépare une deuxième étape de « la paix » : le droit au retour des « réfugiés » dans l'Etat qui s'appelle Israël mais qui n'est pas selon elle un Etat « juif » puisqu'il est destiné à être un Etat judéo-arabe, « l'Etat de tous ses citoyens » des post-sionistes ...

Au passage, il faudra régler le contentieux des biens palestiniens dans cet Etat, notamment 46% des terrains de Jérusalem « Ouest » et l'esplanade du Kotel Hamaaravi que la Palestine revendique. Et pourquoi pas un couloir extra-territorial coupant Israël en deux pour relier la Judée à Gaza ? Tous les Etats ne demandent-ils pas pour la Palestine un territoire « viable » ?

3) À ce moment-là, le « Comité de suivi des Arabes Israéliens » entrera en action appelant à manifester en masse pour que cesse le régime d'« apartheid » israélien, interpellant l'ONU pour qu'Israël reconnaisse leurs droits nationaux en renonçant au caractère national juif de l'Etat. C'est aussi à eux que pense l'Autorité palestinienne quand elle refuse la reconnaissance à un Etat « juif ». Forcément, comme dirait Alain Juppé, ce ne peut être un Etat « juif » puisqu'il y a des Arabes dans cet Etat (Et la France, avec ses millions de double-nationaux nord-africains, est-elle légitime à se déclarer « française »?).

L'Etat palestinien pendant ce temps pourra se constituer conformément à une constitution que nous connaissons déjà comme Etat dont la religion officielle est l'islam (art 6), la souveraineté « arabe palestinienne » (art 10), le peuple palestinien (art 13) appartenant à la Oumma musulmane (art 2). La France reconnaîtra-t-elle un Etat arabo-islamique ? Il n'y aura plus de Juifs en effet : ils auront été chassés. Il ne restera plus alors à la Palestine qu'à pratiquer l'« Anschluss », sa réunion avec la majorité palestinienne qui peuple la Jordanie en y renversant la royauté.

* Paru dans *Actualité juive*, 8 septembre 2011.